Saint-Mathieu ou Tréviers ?
Nouveaux rebondissements

Sur la gauche, bâtiment mairie-écoles de Saint-Mathieu inauguré en 1884. Photo début XX[e] siècle.

Par Alain GIBAUD
Conseiller municipal délégué à la Valorisation du Patrimoine

Dès le conseil municipal du 26 novembre 1876, Saint-Mathieu reprend la main. À l'ordre du jour, l'érection en commune de Tréviers (sous-entendu « plus vite ce sera fait, plus vite on sera débarrassés »), et la suppression de l'indemnité accordée à l'institutrice libre de Tréviers qui accueille gratuitement quelques petites filles. Mais les conseillers de Tréviers n'étant pas là ce jour-là, le conseil est annulé.

La configuration du conseil est à cette époque de cinq voix contre cinq, mais avec voix prépondérante du Maire, membre de la section de Saint-Mathieu, laquelle a donc les mains libres pour décider ce qu'elle veut. C'est le cas au cours de ce conseil de fin 1876, toujours au sujet de l'érection en deux communes, où il n'est pas donné suite au dernier projet de partage, la section de Tréviers refusant les conditions dudit partage « pourtant acceptées au cours d'une réunion privée ». Section de Tréviers qui répond qu'elle accepte volontiers ces conditions, mais que « chaque village ayant son église, son presbytère, son cimetière, etc…, il n'est pas question qu'elle paye les 1.750 francs demandés par monsieur le Maire en compensation d'édifices et biens communaux qu'elle possède sur son territoire et dont elle garderait la propriété exclusive ».

Début 1877, après trois conseils annulés faute de Tréviésois, on se retrouve enfin et la politesse et l'entente semblent au rendez-vous. Ne nous y trompons pas, c'est uniquement parce que les deux sections ont l'impression qu'on se dirige vers un règlement imminent du conflit. Et on est heureux de constater « que déjà la concorde renait entre les deux populations et que la plus grande sympathie règnera entre elles dès que leurs intérêts seront séparés ».
Sauf qu'au Conseil Général, on ne partage pas cette vision idyllique. Le territoire de la commune est d'une trop faible étendue pour être divisé entre les deux villages qu'il renferme. Et en cas de séparation, chaque village ne pourrait que très difficilement subvenir à ses dépenses obligatoires. « le défaut de concorde entre les administrés constitue assurément un fait très-fâcheux, mais, enfin, ce n'est point là un motif péremptoire devant occasionner nécessairement une séparation de territoire. D'autant plus que les éléments d'animosité ou de division qui existent actuellement peuvent se modifier et même disparaître, soit avec l'aide du temps, des événements, et, surtout, avec un peu de bonne volonté ». Monsieur Salis maintient les conclusions du rapport et fait remarquer que « la différence de caractère des habitants de Saint-Mathieu et de Tréviers n'est point une raison suffisante pour que le Conseil Général fasse droit à leur requête.

Et que les motifs tirés de l'incompatibilité d'humeur des habitants des deux hameaux ne sont point assez sérieux pour autoriser leur division en deux communes ».

Trois ans plus tard, en 1880, la « concorde » semble être à présent bien loin. Et au Conseil Général, toujours sollicité, on explique « que la section de Saint-Mathieu étant à ce jour représentée par six conseillers contre quatre pour Tréviers, chaque fois qu'une question intéressant le hameau de Tréviers se présente devant le conseil municipal, la majorité, qui est de Saint-Mathieu, lui est hostile. Mais, d'un autre côté, les plus forts contribuables étant presque en totalité, ou ayant leurs intérêts, dans le hameau de Tréviers, il arrive que toutes les affaires intéressant Saint-Mathieu pour lesquelles l'intervention de ces plus forts contribuables est nécessaire, et cette intervention est malheureusement très fréquente, se trouvent systématiquement repoussées ».

En 1881, le Préfet reçoit une pétition des pères de famille et plus imposés de Tréviers qui s'opposent au projet de construction de la nouvelle école, à Saint-Mathieu, qui regrouperait l'ensemble des élèves de la commune. Vive réaction dans le camp d'en face : « Ils ont voulu entraver l'édification de la nouvelle école en trompant l'autorité supérieure !
En effet, ils mettent en avant les distances à parcourir entre les hameaux et le chef-lieu de la commune (Saint-Mathieu). Or, comment les enfants du hameau de La Vieille auront-ils à parcourir la distance de trois kilomètres… puisqu'il n'existe pas d'enfants dans le hameau ?! D'autre part, les élèves qui fréquentent l'actuelle école de Saint-Mathieu ne sont pas au nombre de quinze, comme ils veulent le faire croire, mais de vingt-quatre et ils seront encore plus nombreux dans quelques mois ! Et combien ne voit-on pas d'enfants moins favorisés que les nôtres qui ne se plaignent pas de faire deux, trois ou même quatre kilomètres tous les jours ? Ennemis acharnés du gouvernement de la France, les conseillers adverses ne reculent pas même devant le mensonge pour faire avorter le nouveau projet ! » Depuis quelques années, ce sont deux écoles mixtes, l'une à Saint-Mathieu, l'autre à Tréviers, qui étaient en fonction. Or, « suite à des faits graves survenus dans l'établissement de Tréviers et qui ont entrainé des mesures disciplinaires à l'encontre de l'instituteur », la section de Saint-Mathieu insiste sur la nécessité de supprimer ces écoles mixtes.
En 1884, la nouvelle école de Saint-Mathieu (actuel Foyer d'Enfants) est finalement inaugurée. Elle comprend une section garçons et une section filles, ainsi que la nouvelle Mairie.

Mais en 1896, tout bascule ! Comme certains l'avaient prédit depuis déjà longtemps, Préfets en tête, la route n°2 (D17) ne cesse d'attirer de nouvelles populations. Si Tréviers comptait 170 habitants en 1886, on en compte 230 dix ans plus tard. Voilà le rapport de force inversé, avec pour conséquence directe l'élection cette même année 1896 d'un Tréviésois, Louis Cancel, à la tête de la commune. Tréviers reprend ainsi le leadership pour cette fois ne plus le quitter. ■

Appel à photos anciennes

« Il y a une dizaine d'années, une collecte de photos anciennes dans des familles de la commune avait permis de récolter des centaines de clichés pour la plupart inédits. Environ cent cinquante photos parmi les plus remarquables ont été publiées dans mon livre "Saint-Mathieu-de-Tréviers, deux villages réunis", d'autres servent régulièrement à illustrer articles et publications diverses.
J'ai décidé de solliciter à nouveau mes concitoyens et je propose aux personnes qui possèdent des photos anciennes (c'est-à-dire jusqu'à la fin des années soixante-dix) de rues, bâtiments, paysages, artisans, etc. de bien vouloir me les confier afin que je puisse les numériser avant de les restituer à leur propriétaire. Un geste simple mais ô combien essentiel qui permet d'enrichir le patrimoine communal en évitant la perte définitive de trésors que l'on voit trop souvent disparaître lors d'un déménagement ou suite au décès d'un aïeul. Merci à toutes et tous ».

Mairie : 04 67 55 20 28 - accueil@villesmdt.fr